



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au Centre communautaire situé au 405 porte C, Montée Lussier, le 17 mai 2022 à 20h00, à laquelle étaient présents :

La conseillère et les conseillers : Sébastien Tremblay
Alexandre Bastien
Alain Dumouchel
Marc Gaudreau
Jean Michel Dupuis
Pierrette Raymond

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marc Gaudreau, maire suppléant.

Monsieur Daniel Racette, maire, était absent.

Monsieur Idanuel Vallejos, Directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim, était présent et agissait en tant que secrétaire d'assemblée.

À 20h02, monsieur le Maire suppléant, ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance du mois
La correspondance du mois a été déposée.
6. **LÉGISLATION**
Aucun dossier.
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 7.1 Résolution pour accorder une autorisation à la Caravane des cultures d'utiliser le stationnement du Centre communautaire pour la saison 2022 ;
 - 7.2 Résolution accordant une aide financières à l'École secondaire Louis-Cyr, afin de financer la Cérémonie des finissants 2022 au montant de 100 \$;
 - 7.3 Résolution accordant une aide financière à l'École Saint-Édouard, afin de financer le programme de surveillance du dîner de l'École pour la saison 2022, au montant de 3 500\$.
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**
Aucun dossier.
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
Aucun dossier.
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Résolution pour l'achat d'accessoires et équipements divers pour le camion de la voirie : Sylverado Custom 2021 (unité 02) à l'entreprise VSS Inc. pour un montant de 2 286.39 \$, taxes incluses ;
 - 10.2 Résolution pour l'achat d'un charriot élévateur à monsieur Michel Thibert, domicilié au 142, rue Principale, Saint-Édouard, pour la somme de 5 000 \$;
 - 10.3 Résolution pour l'octroi du contrat pour le colmatage des fissures sur les voies publiques de compétence municipales, à l'entreprise Lignes Maska, au prix de 1.21 \$ du mètre linéaire, plus taxes applicables.
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**
Aucun dossier.
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**
 - 12.1 Résolution pour accorder une dérogation mineure au Règlement de lotissement et de zonage, afin de permettre un projet de subdivision du 140 et du 142, rue Principale ;
 - 12.2 Résolution pour accorder une dérogation mineure au Règlement de lotissement, afin de permettre un projet de subdivision du 208, rue Principale.



13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. VARIA

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 Levée de l'assemblée

3. 22-05-079 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mai 2022, tel que présentée.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

Aucun dossier.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 22-05-080 – RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACCEUIL DE LA CARAVANE DES CULTURES POUR LA SAISON 2022

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Édouard appuie le projet de La Caravane des cultures depuis le début des activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des cultures est une initiative du CLD des Jardins-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des cultures projette s'installer dans le stationnement du Centre communautaire, les mercredis de 16h00 à 19h00 à partir de la semaine du 16 mai et jusqu'au 10 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des cultures a besoin d'un branchement électrique afin d'offrir ses services à la population.

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la venue de la Caravane des cultures dans le stationnement du Centre communautaire et l'utilisation de notre réseau électrique. **ET QUE** la Municipalité expédie copie de la présente résolution au Poste de la Sûreté du Québec de la MRC les Jardins-de-Napierville, afin de les informer de l'autorisation des ventes à la Caravane des cultures. **ET QUE** la Municipalité s'engage à promouvoir l'horaire et les activités de la Caravane des cultures dès à présent et jusqu'à la fin de la période.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

7.2 – 22-05-081 – RÉSOLUTION ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-CYR POUR FINANCER LA CÉRÉMONIE DES FINISSANTS 2022

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur de la Cérémonie des finissants 2022 de l'école secondaire Louis-Cyr est présentement en campagne de financement ;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de financement de l'École Louis-Cyr en date du 3 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accordé une aide financière de 100\$ en 2019 et en 2020.

IL EST PROPOSÉ D'ACCORDER une aide financière d'un montant de 200\$ à l'École secondaire Louis-Cyr, à titre de contribution financière de la Municipalité de Saint-Édouard pour la réalisation de la Cérémonie des finissants 2022.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

7.3 – 22-05-082 – RÉOLUTION ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE DE 3 500 \$ À L'ÉCOLE SAINT-ÉDOUARD POUR FINANCER LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE DU DÎNER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de financement du Conseil d'établissement de l'École Saint-Édouard datée du 6 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue financièrement au programme de surveillance du dîner de l'École Saint-Édouard depuis environ 14 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir son soutien financier au programme de surveillance du dîner de l'École Saint-Édouard.

IL EST PROPOSÉ D'ACCORDER une aide financière d'un montant de 3 500 \$ à l'École Saint-Édouard, à titre de contribution financière de la Municipalité de Saint-Édouard pour financer le programme de surveillance du dîner de l'École Saint-Édouard pour l'année scolaire 2022-2023.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

Aucun dossier.

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 – 22-05-083 – RÉOLUTION POUR L'ACHAT D'ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS POUR LE CAMION DE LA VOIRIE (SYLVERADO 2021) À L'ENTREPRISE VSS INC. POUR UN MONTANT DE 2 628.77 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics recommande d'équiper le camion de la voirie Sylverado Custom 2021, d'accessoires et équipements utiles aux travaux de voirie dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fournisseurs ont été invités à soumettre des prix ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions, soit celle de l'entreprise Signal Services Inc. au montant de 4 212.11 \$ taxes incluses et celle de l'entreprise VSS Inc. au montant de 2 628.77 \$ taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'achat d'accessoires et équipements pour le camion de la voirie, Sylverado Custom 2021, de l'entreprise ayant soumis le plus bas prix, soit l'entreprise VSS Inc. au montant de 2 628.77 \$ taxes incluses. **ET D'autoriser** le Directeur des travaux publiques à effectuer l'achat. **ET D'imputer** la dépense à même le fonds général de la municipalité.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

10.2 – RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN CHARIOT ÉLEVATEUR À MONSIEUR MICHEL THIBERT, DOMICILIÉ AU 142, PRINCIPALE

CE POINT A ÉTÉ REPPORTÉ À UNE PROCHAINE ASSEMBLÉE

10.3 – 22-05-084 – RÉSOLUTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ-À-GRÉ POUR LE COLMATAGE DES FISSURES SUR LES VOIES PUBLICS DE COMPÉTENCE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics recommande d'effectuer des travaux de colmatage des fissures sur les routes locales sur lesquelles la Municipalité de Saint-Édouard a compétence en matière de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumettre des prix, soit : Permaroute, au coût de 1.60 \$ par mètre linéaire, plus 550\$ de frais de préparation et de transport ; Scellement Flextech, au coût de 1.38 \$ par mètre linéaire ; et Lignes Maska, au coût de 1.21 \$ par mètre linéaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ayant présenté le plus bas prix est Lignes Maska, soit un coût de 1.21\$ par mètre linéaire.

IL EST PROPOSÉ D'ACCORDER le contrat pour le colmatage des fissures sur les routes locales à l'entreprise : Lignes Maska, au coût de 1.21\$ par mètre linéaire, pour un total estimé de 18 518 mètres, plus les taxes applicables, le tout pour un montant total, incluant les taxes de 25 762.20 \$. **ET D'autoriser** le Directeur des travaux publics ou le Maire à signer le contrat. **ET D'imputer** la dépense au fonds général de la municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

Aucun dossier.

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

12.1 – 22-05-085 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT ET ZONAGE, AFIN DE PERMETTRE UN PROJET DE SUBDIVISION AU 140 ET 142, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par les propriétaires du 140 et du 142, Principale, Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QU'une séance de travail du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Édouard s'est tenue le 27 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, suite à l'analyse détaillée de la demande, émet la recommandation d'accorder la dérogation mineure tel que présentée ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder la dérogation mineure, tel que demandée par les requérants.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

12.2 – 22-05-086 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEUR AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT, AFIN DE PERMETTRE UN PROJET DE SUBDIVISION AU 208, RUE RPINCIPALE



CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par le propriétaire du 208, rue Principale, Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QU'une séance de travail du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Édouard s'est tenue le 27 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, suite à l'analyse détaillée de la demande, émet la recommandation d'accorder la dérogation mineure tel que présentée ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder la dérogation mineure, tel que demandée par le requérant.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	(O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	(N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	P			
# 2 – Alexandre Bastien	N	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE		

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. VARIA

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 – 22-05-087 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20H33.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	(O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	(N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O			
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE		

Daniel Racette
Maire

Idanuel Vallejos
Directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim

